PF AU 25-03-10
RI -
06 -

96B676

ABAC DOMICILIATION

S.A.R.L. AU CAPITAL DE 7 622,45 EUROS
Siège social : 8, rue d'Estienne d'Orves - 94000 CRETEIL
RCS Créteil B 404 126 310

DEPOT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL
LE 03 AOUT 2010
SOUS LE N° 11027

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 25 MARS 2010

Enregistré à POLE ENREGISTREMENT DE CRETEIL
Le 26/07/2010 Bordereau n°2010/586 Case n°15 Ext 4965
Enregistrement 375 € Pénalités 43 €
Total liquidé quatre cent dix-huit euros
Montant reçu quatre cent dix-huit euros
L'Agent
Amaury Grimoin
Agent des Impôts

DUPLICATA

ORDRE DU JOUR :

Augmentation du capital
Cession de parts sociales

ETAIENT PRESENTS :

M. ZANCHI Patrice
demeurant : 57, rue de l'Espérance 94180 Bonneuil sur Marne
né le : 25 février 1958 à Remiremont (Vosges)
de nationalité française

Mademoiselle ROBIN Pascale
demeurant : 57, rue de l'Espérance 94180 Bonneuil sur Marne
née le : 30 mars 1958 à Chaumont (Haute-Marne)
de nationalité française

Représentant ensemble 500 parts soit 100 % du capital.

PREMIERE RESOLUTION

Il a été décidé à l'unanimité des associés d'une augmentation de capital par apport en numéraire de la somme de TREIZE MILLE TROIS CENT SOIXANTE DIX-SEPT EUROS ET CINQUANTE CINQ CENTIMES (13 377,55 €) déposé le 24/03/2010 sur compte BNP agence Créteil Village 58-60 rue Général Leclerc 94000 CRÉTEIL, compte n° 30004 00955 00010040230.

Du fait de cet apport en numéraire, le capital social passe de 7 622,45 € à 21 000 €

Le nombre de parts sociales est inchangé mais la valeur nominative de la part passe de 15,245 € à 42,00 €.

En conséquence, les associés décident de modifier les articles 6et 7 des statuts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

PR

DEUXIEME RESOLUTION

Il a été décidé à l'unanimité des associés d'une cession de parts sociales se décomposant comme suit ·

M. ZANCHI Patrice cède à Mlle ROBIN Pascale qui accepte 50 parts numérotées de 251 à 300, représentant un montant de UN Euro.

En conséquence, les associés décident de modifier l'article 8 des statuts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISEME ET DERNIERE RESOLUTION

Il est donné tous pouvoirs au porteur de la présente en vue d'effectuer toutes les formalités relatives aux modifications de la société.

ZANCHI Patrice



ROBIN Pascale

